

Fiche 34 : COORDONNATEUR PÉDAGOGIQUE D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

<p style="text-align: center;">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous l'autorité hiérarchique et pédagogique de l'IEA-ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement médico-social. • Le coordonnateur pédagogique organise et anime les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres de l'établissement médico-social.
<p style="text-align: center;">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p>Organiser le fonctionnement de l'unité d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer au quotidien le fonctionnement de l'unité d'enseignement (organisation, matériel, répartition du budget, tâches administratives, réunions hebdomadaires de coordination synthèse avec les enseignants). • Organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement (emploi du temps, gestion des absences). • Pour chaque année scolaire, élaborer une proposition d'organisation des groupes d'élèves (emplois du temps et répartition dans les classes), et la soumettre au directeur pour validation. • Être en lien avec la circonscription ASH. • Assurer le lien entre le fonctionnement de l'établissement médico-social et celui de l'unité d'enseignement (participation aux réunions de services...). <p>Contribuer au Projet Personnalisé de Scolarisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la scolarisation des élèves (respect du projet pédagogique, projet professionnel, absence, retard, transport, sortie) au sein même de l'établissement médico-social et/ou dans les établissements scolaires d'inclusion (unités d'enseignement externalisées (UEE), inclusions individuelles), en lien avec les responsables légaux, les services de l'établissement médico-social, et les chefs d'établissements (écoles, collèges, lycées, MFR). • Créer et entretenir les liens nécessaires avec les établissements scolaires pour assurer le développement de l'école inclusive (scolarité inclusive des élèves, développement des unités d'enseignement externalisées). • Entretenir le lien avec le ou les enseignant(s) référent(s) et participer aux ESS. • Assurer les liens nécessaires avec les familles. <p>Animer l'équipe pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement et en redéfinir les modalités tous les cinq ans avec les enseignants. • Être une personne ressource pour l'équipe enseignante de l'UE et des établissements scolaires.
<p style="text-align: center;">COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPPEI. • Connaissance du système éducatif et de l'ASH. • Maîtrise des enjeux du virage inclusif. • Connaissance du fonctionnement de la MDPH/MDA. • Connaître les fonctionnements des champs médico-sociaux et sanitaires. • Avoir le sens de la communication. • Être disponible. • Avoir les capacités à jouer le rôle d'animateur, de médiateur et de régulateur. • Avoir un sens de l'organisation et de la planification. • Maîtriser les outils numériques et des applications de gestion de données.